

■ **Manuel Ferreira**, à Fribourg, Entreprise de Gypserie.
Entreprise individuelle. (FOSC du 13.02.1996, p. 857). L'inscription est radiée d'office conformément à l'art. 68 al. 1 ORC, ensuite du départ du chef de la maison et cessation de l'exploitation.
Journal no 2307 du 31.10.2002
(00716216 / CH-217.0.112.781-5)